



PERMANENCES DES ÉLUS

Robert BODIGUEL, Maire

Jean-Michel CROGUENEC, Adjoint Finances, Communiquations, Animation, Patrimoine, culture

Marie BIRIEN, Adjointe Urbanisme, Travaux en agglomérations

Gérard POULIQUEN, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale, Agriculture, Personnel des services techniques

Juliette Le ROUX, Adjointe Affaires sociales - CCAS

Jean-Paul CONSEIL, Adjoint Associations, Écoles, Enfance-Jeunesse



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES:

07/05/2020: Ethan TRINARD au foyer de Jérémy TINARD et Marine THEPAUT, domiciliés à Guiclan, 16 rue de Tréminou.

08/05/2020: Léo MAINGAM BONNEAU au foyer de Arnaud MAINGAM et Caroline BONNEAU, domiciliés à Guiclan, 7 rue de l'eau vive.

DÉCÉS:

05/05/2020: Marie Hélène CAROFF, retraitée, 89 ans, domiciliée à Guiclan, Kerlaviou, veuve de Louis, Marie CAP, est décédée à Morlaix.

19/05/2020: François Allain LAGADEC, retraité, 71 ans, domicilié à Guiclan, 10 La Roche Plouran, est décédé à Guiclan.

INFO ROUTIÈRE

Travaux sur la RN12.

Du **lundi 11 mai au lundi 8 juin**, circulation à double sens entre l'échangeur du Vern et l'échangeur de Mez-Menez (Saint Thégonnec), vitesse réduite à 80km/h sur la section à double sens et 50km/h au droit de basculements.

Les bretelles de sortie et d'insertion de Kermat dans le sens Brest vers Morlaix seront fermées, déviation par la RN12 et le réseau secondaire.

INFORMATIONS MUNICIPALES

PARDON DE GUICLAN:

Le pardon de Guiclan est annulé compte tenu des restrictions d'organisation des rassemblements.

COLLECTE DE TEXTILE INTERROMPUE

Nous vous rappelons que les collectes de textiles (les bornes blanches) sont interrompues par le prestataire pendant le confinement et même au-delà pour une durée indéfinie pour l'instant.

Nous vous invitons à stocker encore un peu vos vêtements, chaussures (liées par paires), linges de maison, sacs à main et peluches en attendant la reprise de la collecte. Pour éviter les dépôts, le prestataire, va condamner les conteneurs, merci de ne pas déposer de sacs à leurs pieds pendant ce temps.

NIDS D'ABEILLES:

Monsieur Michel LE LEA, apiculteur se propose de récupérer les essaims d'abeilles qui pourraient se former chez vous avec la venue du beau temps. Vous pouvez le contacter au : 06 22 42 80 11 ou 02 22 55 34 68

RESTAURANT À L'OUEST:

Le restaurant met en place un système de repas à emporter tous les midis.

La formule sera la suivante :

Entrée + Plat (chaud ou froid) + Dessert + Bouteille d'eau (33cl) pour un total de 10€.

De manière à éviter le gaspillage alimentaire en cette période qui nous touche tous, nous vous demanderons de réserver la veille si possible au numéro suivant :

06 49 08 57 37 ou 02 98 68 31 06

LIVRAISON À DOMICILE :

Mme Danielle PAUGAM, gérante de l'épicerie « L'Hélios » propose d'effectuer des livraisons à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Il suffit de l'appeler au :

02 98 79 62 17 ou 06 62 93 78 24.

Elle prépare votre liste d'achat et la livre.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

RÉOUVERTURE À COMPTER DU MERCREDI 3 JUIN 2020.

La bibliothèque va rouvrir à compter du 3 juin, les abonnés devront déposer les livres empruntés sur des tables installées sur la scène du Triskell.

Ensuite, ils pourront aller emprunter de nouveaux livres. 3 personnes pourront être présentes simultanément, une salle d'attente sera mise en place.

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Relais Petite Enfance 5 rue des Capucins
29400 LANDIVISIAU
02.98.24.97.15 - rpe.paysdelandi@gmail.com



LES HORAIRES

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture du Relais à Landivisiau:

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/19h45	9h/17h

Les permanences administratives en itinérance se font désormais
SUR RENDEZ-VOUS, à la demande du public.



HALTE GARDERIE ITINÉRANTE : 1000 PATTES

Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans du
lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.



Plusieurs lieux d'accueil	
PLOUNVENTER Espace An Heol Lundi	ST VOUGAY Ecole publique Mercredi
PLOUVORN Pôle enfance Mardi et vendredi	BODILIS- PLOUGOURVEST Pôle enfance Jeudi
GUIMILIAU Maison des associations Mercredi et jeudi	Renseignements au 06 64 22 28 14 Mail : hg.ccpl@gmail.com

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)



Une fois par mois de 10h à 12h :

- ▶ Guimiliau le vendredi : à la Maison des Associations
- ▶ Plouvorn le samedi : au Pôle Enfance

Tel : 02.98.68.42.41

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Le recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes Français âgés d'au moins 16 ans. Ce recensement s'effectue auprès de la mairie du domicile du jeune.

L' attestation remise lors de cette inscription est valable jusqu'à la participation à la Journée Défense et Citoyenneté et au maximum jusqu'à l'âge de 18 ans.

À l'issue de la JDC, le jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) quelque soit son âge.

ATTESTATION FRAIS DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

Pour les familles dont les enfants sont nés après le 01/01/2013, vous pouvez déclarer les frais liés à la garde de vos enfants en 2019 (garderie municipale, centre de loisirs) sur votre déclaration de revenus. Pour obtenir le récapitulatif de vos factures vous pouvez faire la demande via E enfance, par mail ou par téléphone en mairie.

CLSH : LES GRIMOYS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. Inscriptions en ligne sur le portail famille, ou sur bulletin papier disponible sur le site guiclan.fr et à l'accueil de la mairie.



Pour les mercredis : inscription une semaine à l'avance.

Permanences de la directrice : les lundi et mardi de 9h à 11h45. Tél. : 02 98 79 48 96

Les programmes sont en ligne sur guiclan.fr, vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

ANIMATION JEUNESSE (8 - 17 ANS)

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires.(2 groupes 8/11ans et collégiens). Dès leur élaboration les programmes sont disponibles sur guiclan.fr, vous y trouverez aussi toutes les informations concernant les temps forts proposés au cours de l'année.



Renseignements auprès de Carole au 06.77.75.81.17

INSCRIPTIONS CLSH/ ANIMATION JEUNESSE

Pour le mois de Juillet les inscriptions sont à faire pour le **Samedi 13 juin, dernier délai**. Pour le mois d'août elles seront possibles jusqu'au **4 juillet**.

Les inscriptions papier se font sur le formulaire disponible en ligne sur guiclan.fr, à l'accueil de la mairie ou au centre. Elles sont à **déposer en mairie**.

En dehors des périodes prévues les inscriptions se feront sur formulaire papier auprès des directrices uniquement en fonction des places encore disponibles.

RENTÉE SCOLAIRE 2020-2021

Cette année, il ne sera pas transmis aux familles de dossier de réinscription, il suffit juste d'aller vérifier et modifier si besoin les informations sur le portail famille. Pour les nouvelles inscriptions, le dossier papier est à disposition en mairie.

La mairie via les écoles transmettra à toutes les familles une fiche concernant l'inscription à la cantine et la garderie pour la rentrée scolaire du 1er septembre 2020.

Ce document sera à déposer en mairie pour le 30 juin 2020 impérativement.

PAS DE PORTES OUVERTES DANS LES ÉCOLES CETTE ANNÉE

Si vous souhaitez des renseignements et/ou inscrire vos enfants dans les écoles de Guiclan pour l'année scolaire 2020-2021, vous pouvez contacter directement :

- Le directeur de l'école Jules Verne au 02 98 79 65 86

- La directrice de l'école du Sacré Cœur au 02 98 79 62 18

TRANSPORT SCOLAIRE—LANDIVISIAU-MORLAIX-SAINTE POL DE LÉON-SAINTE THÉRONNEC

La rentrée 2020-2021 sera marquée par plusieurs évolutions importantes. À compter de la rentrée 2020, la Région Bretagne met en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons. Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes utilisant le réseau BreizhGo.

Pour l'année scolaire les familles paieront 120€ pour le 1er et 2e enfants transportés puis 50€ pour le 3e. La gratuité s'appliquera à partir du 4e enfant. Les internes bénéficieront d'un tarif à 90€ pour être transportés en car et bateau et paieront 120€ pour être transportés en train.

Suite à la pandémie du COVID 19 et au ralentissement d'un grand nombre d'outils de production, la Région Bretagne a dû prendre des mesures exceptionnelles afin de préparer au mieux la rentrée scolaire.

Nouvelle procédure d'inscription

Les inscriptions au transport scolaire pour l'année 2020-2021 devront s'effectuer exclusivement en ligne et avant le 15 juillet 2020 sur le site: <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistère>

Pour répondre à toutes les questions des familles un numéro unique et gratuit est mis en place : 02 99 300 300. Plus d'informations sur quiclan.fr



Transport scolaire BREIZHGO

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh à compter de la fin mai 2020

Simple & rapide

breizhgo.bzh

Nouveauté 2020



VOTRE MSAP VOUS INFORME

Compte tenu des besoins du territoire, la MSAP ouvrira ses portes sur RDV uniquement et de manière progressive prochainement.

- Les horaires d'ouverture sont : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Téléphone : 02.98.68.67.60



DÉCLARATIONS D'IMPÔTS SUR LE REVENU

Afin de tenir compte de la crise sanitaire que traverse actuellement le pays, le ministre de l'action et des comptes publics a décidé de modifier le calendrier de dépôt des **déclarations des revenus 2019** dans les conditions suivantes:

Type des déclarations	Date d'envoi et d'ouverture du service en ligne site impots.gouv.fr	Date limite de souscription
Déclaration papier uniquement pour les contribuables qui ont déclaré papier en 2019 (1)	A partir du 20 avril 2020 jusqu'à mi-mai (selon service postal)	Vendredi 12 juin 2020
Déclarations en ligne sur impots.gouv.fr	Lundi 20 avril 2020	Lundi 8 juin 2020

(1) Les usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019 ne recevront plus de déclaration papier : ils recevront un courriel les informant de l'ouverture du service

D'ores et déjà, dans le contexte particulier de la crise sanitaire qui est en cours et dans le cadre des mesures prises par le gouvernement visant à freiner la progression du COVID 19, l'accueil des usagers dans les centres de finances publiques fait l'objet de consignes visant, **jusqu'à nouvel ordre, à limiter les déplacements des usagers, tout en leur assurant la prise en compte et le traitement rapides de leurs demandes.**

Pour contacter nos services, les usagers sont invités à utiliser **uniquement à compter du 20 avril et durant cette période :**

- La **messagerie sécurisée** disponible à partir de leur espace particulier sur le site impots.gouv.fr ou le courriel;
- Le **téléphone** soit en appelant le **numéro national dédié à l'information des particuliers (0809 401 401—prix d'un appel local)** ou en contactant directement le service des impôts des particuliers dont ils relèvent habituellement (coordonnées figurant sur les déclarations et avis d'impôts)
- Les usagers peuvent également, pour toutes leurs demandes, solliciter un rendez-vous **téléphonique (soit par téléphone, soit à partir du site impots.gouv.fr)**, afin qu'ils puissent être rappelés par un agent des finances.

S'agissant de la déclaration de revenus, les usagers peuvent d'ores et déjà obtenir des informations et accéder aux questions les plus fréquentes sur la page d'accueil du site impots.gouv.fr et à la rubrique « **Particulier** »

Les permanences « HABITAT »
sur la Communauté de Communes

MAI - JUIN 2020



service Habitat :

Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat



Le service Habitat répond à vos questions :

- par téléphone au 02 98 68 42 41
- par mail à l'adresse d.dumesnil@pays-de-landivisiau.com
- **réception du public sur rendez-vous**

HEOL - Agence locale de l'énergie du Pays de Morlaix

Conseil technique sur les économies d'énergie
<https://www.heol-energies.org>

HEOL suspend ses rendez-vous physiques et permanences
jusqu'à nouvel ordre.



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET
DU CLIMAT DU PAYS DE MORLAIX

Vous pouvez obtenir un RDV téléphonique ou en visioconférence

au 02 98 15 18 08 ou par mail à contact@heol-energies.org

ADIL - Agence départementale d'information sur le logement

Réponse aux questions juridiques, financières et fiscales dans le domaine du logement
<https://www.adil29.org>



du Finistère

Du 11 au 29 mai, l'ADIL suspend la réception du public en face en face ainsi que les permanences assurées dans le département.

Vous pouvez les joindre :

- Par téléphone : 02 98 46 37 38
- Par mail : adil29@adil29.org

A compter du 1er juin : réouverture de la réception en face à face dans les centres de Brest et de Quimper, mais UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS. Vous devrez vous munir de votre masque et de votre stylo.

SERVICES DE SANTÉ



PHARMACIE
Bonnet

Pharmacie de Guiclan

Nicolas BONNET 1 rue du stade 29410 GUICLAN

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-19h15 - Samedi : 9h - 12h30

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35 -

pharmaciebonnet@guiclan.com



Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe

M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église 29410 GUICLAN

Rendez-vous au 06.59.85.91.94

MAISON MÉDICALE : 4 rue du stade 29410 GUICLAN

► Médecins généralistes Dr Tiphaine GARDIER -

Dr Gaëlle DESFRANCOIS

Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02.98.19.26.06

Samedi matin sans rendez-vous de 9h00 à 12h00

► Cabinet infirmier PORZIER - MARTIUS - KERRIOU

Rendez-vous par téléphone : 02.98.79.65.34 ou 06.81.04.29.48

► Ostéopathe Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous

Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.

Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06.01.82.55.25

► Psychomotriciennes

Lucie MENANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.45.89.87.01

Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au

06.75.49.77.97

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► Orthophoniste Anaïs PAUL, Orthophoniste : rdv et renseignements par

téléphone au 07.68.97.12.78



Sur la commune 2 défibrillateurs cardiaques sont
accessibles dans le hall extérieur de la salle des sports et
devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste

MÉMENTO

► SERVICES MUNICIPAUX



► Mairie / Accueil du public :

Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00

Vendredi fermeture à 16h30.

Mardi samedi : 9h /12h

02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30

Courriel : commundeguciclan@orange.fr

Site : www.guiclan.fr



► Agence Postale Communale

02 98 79 62 29 Du lundi au samedi de 9h à 11h30.

► ADMR du Haut-Léon

St Pol de Léon : 8h30-12h30 et 13h30-18h00 :

Renseignements et RDV au 02 98 19 11 87

► Conciliateur 02 98 68 00 30

M. FLEURY permanences à la mairie de Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque mois de 9h à 12h sur RDV.

► Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Ouverture au public : Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-

18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h

mail : b.municipaledeguiclan@orange.fr

► Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

► Garderie municipale 02 98 79 46 66

Ouverture le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

► CLSH « Les Grimoyes » 02 98 79 48 96

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

► Animation jeunesse

Ouvert pendant les vacances scolaires.

Contact : 06 77 75 81 17

► Halte garderie itinérante

« 1000 pattes » 06 64 22 28 14

La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

► RPE (Relais Petite Enfance)

Courriel : rpe.paysdelandi@gmail.com

Informations et rdv au 02 98 24 97 15

Guiclan : 1 temps d'éveil /mois le vendredi.

► Mission locale 02 98 68 67 64

Permanence à la Maison de l'Emploi à Landivisiau, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Courriel : economie@pays-de-landivisiau.com

► Service Eau et Assainissement de Morlaix
Communauté (Za la Boissière Morlaix)

Accueil du public Lundi au jeudi 9h/12h; 14h/17h

Vendredi 9h/12h; 14h/16h

0806 090 010 (n° azur)

► Ouverture des déchetteries (hivers)

BODILIS/ Kervennou 02 98 68 99 99 : du lundi au samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h00

PLOUGOURVEST / Besmen 02 98 29 59 14 et

SIZUN / Croas-cabellec 02 98 24 15 92 :

les lundi, vendredi, samedi 9h à 12h / 13h30 à 18h00

mardi, mercredi 13h30 à 18h00. Fermé le jeudi.

► Collecte des ordures ménagères :

Collecte du mercredi :

semaine paire = conteneur habituel

Semaine impaire = conteneur couvercle

jaune



Collecte du jeudi (campagne)

semaine paire = conteneur couvercle jaune

Semaine impaire = conteneur habituel

Sortir le conteneur la veille

Compte rendu du conseil municipal du samedi 23 mai 2020

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents

1. Élection du maire

M. Robert BODIGUEL a été élu Maire au 1er tour du scrutin à la majorité absolue (Robert BODIGUEL : 14 voix, Anne-Thérèse LE GOFF : 4 voix)

2. Élection des 5 adjoints

La Liste CROGUENNEC a été élue au 1er tour (liste JM Croguennec : 15 voix, liste A Riou : 4 Voix)
Elle est composée de Jean-Michel CROGUENNEC, Marie BIRIEN, Gérard POULIQUEN, Juliette LE ROUX et Jean-Paul CONSEIL.

3. Attribution des délégations

Le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) attribue les délégations ci-dessous :

	Délégations
1 ^{er} Adjoint : Jean-Michel CROGUENNEC	Finances, Communication, Animation, Patrimoine, Culture
2 ^{ème} Adjointe : Marie BIRIEN	Urbanisme et Travaux en agglo
3 ^{ème} Adjoint : Gérard POULIQUEN	Personnel technique, Bâtiments, voirie rurale, Agriculture
4 ^{ème} Adjointe: Juliette LE ROUX	Social et C.C.A.S
5 ^{ème} Adjoint : Jean-Paul CONSEIL	Associations – Ecoles, Enfance/Jeunesse
Yohann LE BELLEGUIC	Numérique et communication, Sports
Sabrina SCOUARNEC	Animation, Culture
Gwénaëlle QUILLVERE	Ecoles et Enfance /Jeunesse
Michel BOULANGER	C.C.A.S, Patrimoine

4. Indemnités de fonction

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) décide d'attribuer les indemnités de fonction suivantes. L'indemnisation est destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Le montant mensuel de l'enveloppe pour Guiclan est de 5 857.43 €, le montant attribué est de 4 965.94 €.

Fonction	Montant mensuel Brut au 01/01/2020	indice maximal (%)
Maire	1 505.59€	38.71
1er adjoint	578.35€	14.87
2ème adjoint	468.28€	12.04
3ème adjoint	468.28€	12.04
4ème adjoint	468.28€	12.04
5ème adjoint	468.28€	12.04
Conseillers délégués	173.47€	4.46
Conseillers municipaux	35.00€	0.90

5. Désignation des membres des commissions municipales

Commission communale	Membres
Economie et Personnel	Jean-Paul CONSEIL, Gwénaëlle QUILLVERE, Gérard POULIQUEN, Delphine MARREC
Finances	Jean-Michel CROGUENNEC, Marie BIRIEN, Gérard POULIQUEN, Juliette LE ROUX, Jean-Paul CONSEIL, Anne-Thérèse LE GOFF
Communication/numérique/animation/patrimoine et culture	Jean-Michel CROGUENNEC, Yohann LE BELLEGUIC, (Communication numérique), Sabrina SCOUARNEC (Animation, culture patrimoine), Olivier RAMPNOUX, Michel BOULANGER, André RIOU
Urbanisme / travaux en agglomération et cimetière	Marie BIRIEN, Kristel Tanguy, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, David THEPAUT
Voirie rurale/agriculture et bâtiments	Gérard POULIQUEN, Marie BIRIEN, Matthieu POLARD, Michel BOULANGER, André RIOU
Associations/ écoles et enfance jeunesse	Jean-Paul CONSEIL, Yohann LE BELLEGUIC (Sports), Gwénaëlle QUILLVERE (Ecoles/enfance jeunesse), Olivier RAMPNOUX, Isabelle JEZEQUEL, Delphine MARREC
Social	Juliette LE ROUX, Michel BOULANGER, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Sonia HALLIER, Anne-Thérèse LE GOFF

6. Composition du CCAS

En application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) au nombre de 10 sont désignés par moitié par le conseil municipal et par le Maire.

- Les personnes désignées parmi les conseillers municipaux sont : Juliette LE ROUX, Michel BOULANGER, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Anne-Thérèse LE GOFF
- Les personnes désignées par M. le Maire sont : Marie-Christine CORNILY, Maryvonne ABALAIN, Marie-Claude LE ROUX, Yves LE BLOND et Jean-Pierre ABHERVE GUEGUEN

7. Composition commission appel d'offres

- **Président de la commission d'appel d'offres** : M. Robert BODIGUEL
- **Les délégués titulaires** : Marie BIRIEN, Gérard POULIQUEN, David THEPAUT
- **Les délégués suppléants** : Olivier RAMPNOUX, Juliette LE ROUX, Anne-Thérèse LE GOFF

8. Délégation d'attributions du conseil municipal au maire

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) décide d'attribuer les délégations précisées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales au maire.

9. Envoi des convocations et documents relatifs au conseil municipal par voie électronique

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'envoi des convocations au conseil municipal et aux commissions ainsi que tous documents par voie électronique.

10. Choix de la salle du conseil municipal

A l'unanimité, le conseil municipal décide qu'à l'avenir les réunions du conseil municipal se dérouleront dans la salle du Triskell car elle permet d'accueillir plus de public et elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.